

**Monsieur Gérard Brun**  
Directeur du personnel  
Le Dauphiné Libéré

**Objet : contestation des élections AGI**

Veurey, le 5 octobre 2004

Monsieur,

Les salariés de la société AGI doivent prochainement procéder aux élections par correspondance des représentants du personnel aux DP et au Comité d'Entreprise.

Nous avons constaté de nombreuses irrégularités concernant l'envoi aux salariés-électeurs des documents nécessaires au vote par correspondance (bulletins et enveloppes de vote).

Quelques exemples :

- Des électeurs n'ont pas reçu l'enveloppe correspondant au collège.
- Des électeurs n'ont pas reçu certains bulletins de vote.
- Sur les enveloppes de vote est noté « comité d'établissement » alors qu'il s'agit de l'élection du Comité d'entreprise.

Pour notre organisation syndicale, les élections professionnelles sont un rendez-vous important que nous ne saurions négliger. Ces irrégularités sont encore plus graves dans le cas d'AGI, du fait que les électeurs n'ont pas d'autre choix que le vote par correspondance.

Ces faits nous font vous demander l'annulation du scrutin prévu le 11 octobre 2004 à la société AGI, et une date de réunion afin d'organiser convenablement et dans les plus brefs délais la tenue des élections professionnelles.

Dans l'attente d'une date de réunion, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Eduardo Morgan-Tirado  
Secrétaire Général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

**Copie :**

MM. HP Guilbert, PDG d'AGI  
Pierre Boutonnet, Inspecteur du Travail  
Délégués syndicaux d'AGI  
Affichage